

Fiche de données de sécurité
selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye**Code du produit:** 1610**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie**Utilisations déconseillées** Consulter le fabricant.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

The L.S. Starrett Company

121 Crescent St.

Athol, MA 01331

(978) 249-3551

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel Inc.

+1 (800)255-3924 (Appel gratuit en Amérique du Nord)

+1 (813)248-0585 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et nerf optique.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications complémentaires:

Il n'y a pas d'autres dangers identifiés qui sont ne pas classifiés.

Le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité est inconnue.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS06 GHS08 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

méthanol
 solvant naphta aliphatique léger (pétrole)
 toluène
 acétate de n-butyle
 acétate d'éthyle

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H340 Peut induire des anomalies génétiques.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et nerf optique.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
 P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· **Indications complémentaires:**

Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
 Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	ethanol ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319	25-40%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1	acétate de n-butyle ----- ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X	méthanol ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 ⚠ STOT SE 1, H370	≤10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5	acétate d'éthyle ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≤10%
CAS: 9004-70-0 Numéro CE: 603-037-0	Nitrocellulose, colloided, granular ----- ⚠ Expl. 1.1, H201	≤10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0	propane-2-ol ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-5%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Numéro index: 601-021-00-3	toluène ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ☠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	3-5%
CAS: 64742-89-8 EINECS: 265-192-2 Numéro index: 649-267-00-0	solvant naphta aliphatique léger (pétrole) ----- ☠ Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	2,5-5%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8	acétone ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-5%

· Indications complémentaires:

Pour les ingrédients listés, les pourcentages exacts sont considérés confidentiels et sont non divulgués
Pour le libellé des Mentions de dangers citées, se référer au rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 3)

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Amener les sujets à l'air frais.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Enlever les lentilles de contact si porté.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite d'eau en abondance.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Etourdissement

Dyspnée

Soif

Troubles gastro-intestinaux

Acidose

Nausées

Troubles oculaires.

cécité

Peut irriter les voies respiratoires.

Perte des repères dans l'espace

Perte de connaissance

· **Risques**

Risque d'incidents respiratoires.

Risque de perturbations du rythme cardiaque.

Peut entraîner des spasmes.

Risque d'aggravation en cas de consommation d'alcool.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut provoquer des effets neurotoxiques.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Contient Methanol. Consulter la littérature médicale concernant des antidotes spécifique.

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Le cas échéant, administrer de l'oxygène.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· **Autres indications**

Mettre de la mousse en quantités plus importantes puisqu'elle sera en partie détruite par le produit.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'une substance absorbant non combustible comme sable, kieselguhr, neutralisant d'acide ou liant universel.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au rubrique 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 5)

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
64-17-5 ethanol

VME (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

123-86-4 acétate de n-butyle

VME (France)	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
--------------	--

67-56-1 méthanol

VME (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau

141-78-6 acétate d'éthyle

VME (France)	Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm
--------------	---

67-63-0 propane-2-ol

VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
--------------	--

108-88-3 toluène

VME (France)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m ³ , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée
--------------	--

67-64-1 acétone

VME (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures d'ingénierie

Prévoir une ventilation suffisante.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 6)

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Rétirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire recommandée.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Limites de vapeurs organiques approuvées par NIOSH et équipées de filtres de poussières/vapeurs devrait être utilisée.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

· **Protection du corps:** Vêtement de protection étanche

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Mesures de gestion des risques** Voir la Section 7 pour des informations supplémentaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Bleu

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 7)

· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	56 °C
· Point d'éclair	-20 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	370 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	44,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	128 hPa
· Densité à 20 °C:	0,89 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Peut réagir vivement en présence d'un produit riche en oxygène (comburant). Danger d'explosion.
 Liquide et vapeurs très inflammables.
 Réactions aux acides puissants.
 Réactions au contact de certains métaux.
 Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
 En cas de fort échauffement au-delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 8)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 Gaz nitreux
 Possibilité de formation de petites quantités d'aldéhyde formique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

67-56-1 méthanol

Oral	LD50	5628 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15800 mg/kg (lapin)

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)**

67-63-0	propane-2-ol	3
108-88-3	toluène	3
64-17-5	ethanol	1

- **Voies d'exposition probables**

Ingestion
 Inhalation
 Contact oculaire.
 Contact cutané.

- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**
 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et nerf optique.
 Irritant pour les yeux.
- **Toxicité par administration répétée** Danger d'effets irréversibles très graves.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Peut induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité**
 Peut provoquer le cancer.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 9)

- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et nerf optique.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Modérément/partiellement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
Les utilisateurs de ce matériel ont la responsabilité de disposer tout produit non-utilisé, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les lois et réglementations locales, provinciales et fédérales pertinentes en matière de traitement, de stockage et d'élimination des déchets dangereux et non dangereux. Les matières résiduelles doivent être considérées comme dangereuses sauf spécifié contraires.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye
--

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1210

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· DOT, IMDG, IATA PRINTING INK
 · ADR 1210 PRINTING INK

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· DOT (États-Unis)



· Classe 3 Liquides inflammables.
 · Étiquette 3

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
 · Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Classe 3 Liquides inflammables.
 · Étiquette 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· DOT, ADR, IMDG, IATA II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· Marine Pollutant: Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· Indice Kemler: Attention: Liquides inflammables.
 · No EMS: 30
 · No EMS: F-E,S-D

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 11)

· Indications complémentaires de transport:

- **ADR**
- **Catégorie de transport** 2
- **Code de restriction en tunnels** D/E

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Listes Cancérogènes**

· IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)

64-17-5	ethanol	1
67-63-0	propane-2-ol	3
108-88-3	toluène	3

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I méthanol**
- **Catégorie SEVESO**
H2 TOXICITÉ AIGUË
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est listé.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H201 Explosif; danger d'explosion en masse.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 830/2015/EC

Date d'impression: 12.05.2016

Révision: 12.05.2016

Nom du produit: Blue Marking Ink Kleenscribe Layout Dye

(suite de la page 12)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et nerf optique.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LD50: Dose létale médiane

LC50: Concentration létale médiane

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Expl. 1.1: Explosives, Division 1.1

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Muta. 1B: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 1B

Carc. 1B: Carcinogenicity, Hazard Category 1B

Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2

STOT SE 1: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1